

Le 16 septembre 2016

## **Nouveau calcul des APL :**

### **Encore une fois les familles vont en faire les frais !**

Selon un projet de décret qui sera appliqué le 1<sup>er</sup> octobre prochain, le patrimoine familial va être pris en compte dans le calcul des APL (aides personnalisées au logement), dès que celui-ci dépasse 30 000 €.

La Fédération Peep s'inquiète de cette nouvelle mesure qui va encore frapper les familles au portefeuille et qui ressemble à une manière déguisée de taxer les petits épargnants détenteurs de placements financiers défiscalisés.

10 % des allocataires de l'APL, soit 650 000 personnes, seront touchés par ce dernier coup de rabot parfaitement injuste. L'APL étant, dans la plupart des cas, le seul recours des familles pour loger leurs jeunes étudiants à un prix abordable, la pénurie de logements étudiants étant hélas toujours aussi cruciale dans notre pays.

La Peep s'interroge devant l'incohérence de la politique gouvernementale : d'un côté on annonce des baisses d'impôts et de l'autre on pénalise les familles des classes moyennes en réduisant, voire supprimant, leur allocation logement.